



## Utilisation du contenu d'un sms par un patron

Par **jl72**, le **07/05/2010** à **08:16**

Bonjour,

étant hospitalisé suite à un malaise, alors que je m'étais "disputé" avec mon épouse, j'ai envoyé, avec mon téléphone professionnel, un sms à mon patron. Dans ce sms j'ai fait part à mon patron de mes soucis avec mon épouse, en lui demandant de l'aide (de m'aider à trouver un logement, désirant quitter mon épouse à ce moment là).

Depuis, je suis en arrêt de travail, ce qui déplaît fortement à mon employeur.

Mon épouse étant passée à mon bureau remettre mon arrêt de travail, elle a eu une conversation avec mon patron.

Celui-ci, au cours de la conversation lui a indiqué qu'il avait en sa possession "des" sms que je lui aurais envoyés depuis l'hôpital, sms qu'il pourrait "utiliser en temps voulu..." !!!

Je regrette d'avoir envoyé un sms mettant en cause mon épouse, surtout depuis que j'ai l'impression qu'il va l'utiliser contre moi, avec le risque qu'il le dévoile à mon épouse.

Ai-je la possibilité de lui demander de ne pas divulguer ce sms, voire lui demander de le détruire ?

Merci d'avance pour votre réponse, sachant que je reprend mon travail lundi prochain, et que je vais avoir un entretien avec mon patron.